Espaces Publics, Participation, Environnement, Mobilité, Commerce et Tourisme Cabinet de l'Echevin



STAD BRUSSEL

Openbare Ruimten, Participatie, Milieu, Mobiliteit, Handel en Toerisme Kabinet van de Schepen

COMMISSION MOTO - RÉUNION DU MERCREDI 11 OCTOBRE 2006

Personnes présentes :

Organisme	Nom	Coordonnées
Ville de Bruxelles	Philippe Decloux	Tél : 02/279.48.10
Echevin de la Mobilité		Mail: cabinet.ph.decloux@brucity.be
Ville de Bruxelles	Maud Verkindere	Tél: 02/279.48.18
Cab de l'Echevin		Mail: cabinet.ph.decloux@brucity.be
de la Mobilité	Pierre Maillet	Tél : 02/279.48.13
		Mail: cabinet.ph.decloux@brucity.be
Ville de Bruxelles	Marc Frère	Tél: 02/279.49.51
Secrétaire communal		Mail: marc.frere@brucity.be
Ville de Bruxelles	Marianne Dandoy	Tél: 02/279.31.81
Eco-Conseil		Mail: marianne.dandoy@brucity.be
	Géraldine Hubrecht	Tél : 02/279.31.84
		Mail: geraldine.hubrecht@brucity.be
Ville de Bruxelles	Adam Omelko	Tél: 02/279.29.97
Urbanisme-Architecture		Mail: adam.omelko@brucity.be
Ville de Bruxelles	Anne-Marie Van Den Houte	Tél : 02/279.60.54
Travaux de Voirie		Mail: anne-marie.vandenhoute@brucity.be
Police « Bruxelles-Ixelles »	René Verriest	Tél : 02/279.83.59
		Mail: r_verriest_tra@hotmail.com
(escadron motocycliste)	Christian Wouters	Tél: 02/279.83.31
		Fax: 02/279.83.09
Région-AED	Grégory Moors	Tél: 0497/79.18.95/ 02/204.19.31
Direction des Déplacements		Mail: gmoors@mrbc.irisnet.be
-	Chantal Roland	Tél : 02/204.19.24
		Mail: croland@mrbc.irisnet.be
AVCB	Erik Caelen	Tél : 02/238.51.65
		Mail: erik.caelen@avcb-vsgb.be
IBSR	Benoît Dupriez	Tél : 02/244.15.07
		Mail: benoit.dupriez@ibsr.be
MAG	Céline Grimonster	Tél: 03/888.41.63
		Mail: pers@mag.be
		communicatie@mag.be
ASBL Fedemot	Eric Bourgeois	Tél: 0477/21.08.83
		Mail: namur@fedemot.be
		membres@fedemot.be
	Benoît Matthys	Tél : 0475/704.504
		Mail: bruxelles@fedemot.be
Interparking	Pierre Fournier	Tél : 0475/45.12.34
		Mail: pfournier@interparking.com
	Patrick Minnaert	Tél: 0475/67.50.94
		Mail: pminnaert@interparking.com

Excusé :

Moto 80	Christophe Jardon	Tél: 067/49.36.36
		Mail: moto80@moto80.be
		christophe.jardon@moto80.be

Espaces Publics, Participation, Environnement, Mobilité, Commerce et Tourisme Cabinet de l'Echevin



STAD BRUSSEL

Openbare Ruimten, Participatie, Milieu, Mobiliteit, Handel en Toerisme Kabinet van de Schepen

Objets de la réunion :

- le stationnement hors voirie
- le stationnement en voirie
- la Charte « Infrastructure favorable aux motocyclistes »
- divers

Introduction:

- L'Echevin indique que ce sera la dernière fois qu'il présidera cette commission. Il est heureux qu'elle ait pu être lancée avant le changement de majorité. Il indique que son successeur sera bien informé de la démarche et des objectifs de cette commission.
 Les personnes de l'administration assureront le relais.
- Concernant le pv précédent, il y a lieu de bien rectifier l'adresse mail spécialement mise en place pour cette commission : « commissionmoto@brucity.be » et « motorcommissie@brucity.be ».

Le stationnement hors voirie :

- P. Fournier indique qu'Interparking est à l'écoute des motards et n'est pas contre une réflexion globale, quant à l'accueil des motards dans leurs parkings.
 Ainsi, le parking Monnaie propose des emplacements pour les motos mais ils sont très peu utilisés. De même le parking 58 est équipé de U renversés (ACKA) à destinations des vélos.
 Cependant, les parkings ne sont globalement pas adaptés aux deux roues : revêtement glissant, barrières d'entrées et de sorties non adaptées, insécurité pour les piétons et personnes à mobilité réduite, difficultés de réserver même de petits espaces aux deux roues pour des raisons de sécurité, difficultés de réduire les tarifs pour les deux roues puisque lorsqu'ils sont sur un emplacement, cet emplacement n'est plus accessible pour les voitures.
- M. Frère indique qu'il y aurait lieu d'informer les motards de ce qui existe via les associations cyclistes, les sites internet,... Il propose que la Ville serve de relais pour mieux informer le public à ce sujet.

→ En conclusion :

La Ville souhaite qu'Interparking réfléchisse à une meilleure prise en compte des motards dans les parkings publics et qu'il communique aux associations et aux membres de la commission les éventuelles améliorations qui seront apportées à l'avenir en cette matière.

Le stationnement en voirie :

- R. Verriest rappelle qu'il serait opportun que les associations des motards proposent une série d'endroits clés pour la mise en place d'emplacements réservés exclusivement aux motos.
- B. Matthys est plutôt pour l'instauration d'un quota : pour x places pour voitures, y places pour motos.

Espaces Publics, Participation, Environnement, Mobilité, Commerce et Tourisme Cabinet de l'Echevin



STAD BRUSSEL

Openbare Ruimten, Participatie, Milieu, Mobiliteit, Handel en Toerisme Kabinet van de Schepen

- C. Roland rappelle que la présence de places de stationnement pour les vélos ou les motos encourage l'utilisation de ces modes. Il faut par ailleurs encourager les automobilistes à utiliser les parkings hors voirie, via le fléchage dynamique.

Il y a lieu de faire un arbitrage.

La problématique des motos doit être prise de manière globale, via les PDE, les PE, le fléchage dynamique des parkings publics,...

- Fedemot rappelle qu'en terme d'aménagement, il y a lieu de prévoir des emplacements pour vélos le plus proche du lieu de destination, puis de prévoir des places pour les motos et seulement après de prévoir des places pour les automobilistes, sans oublier des places pour PMR, taxis,...
- R. Verriest indique qu'un arbitrage doit effectivement se faire, et ce par le politique. D'un point de vue gestion à court et moyen terme il faudrait commencer par prévoir des emplacements sur des lieux bien spécifiques.
- L'Echevin propose de commencer la réflexion dans le Pentagone. Des places pourraient être prévues près des rues piétonnes, rue Marché aux Poulets, place Agora, près de la Grand-Place et de la Bourse,... L'objectif est de permettre aux motards de stationner en voirie et ainsi éviter le stationnement (illégal) des motos sur les trottoirs.
 Une carte reprenant les emplacements motos pourrait être réalisée au sein de la Ville.
- C. Roland indique également que la carte cycliste régionale reprenant les ICR, les SUL, ... pourrait aussi situer les places réservées aux motos.
- En terme de choix des arceaux, certains affirment que la cohabitation sera difficile entre les cyclistes et les motocyclistes, pour d'autres cela permettrait de gagner de l'espace.
- Il est important de prévoir des emplacements protégés de manière à ce que les voitures ne puissent physiquement pas s'y mettre. Pour le stationnement courte durée, les arceaux ne sont pas nécessaires. Des potelets suffiraient. De cette manière, le nombre de motos ne sera pas prédéterminé.
- L'Echevin indique qu'en terme de coût, les potelets ne sont pas forcément moins cher que les arceaux. D'un point de vue visibilité la mise en place d'arceaux convient mieux que les potelets.
- M. Verkindere demande quel aménagement doit être prévu pour créer des emplacements réservés aux motos.
 - Il y a lieu de prévoir un marquage, une signalisation et un arceau spécifiques. Il est demandé aux associations de fournir un modèle du même type tel que celui qui existe pour les range vélo sur le site www.velo.irisnet.be
- C. Roland signale qu'il serait intéressant de pouvoir désigner un fonctionnaire « monsieur moto » à la Région qui puisse s'occuper de la problématique des motards, à l'instar de ce qui existe en matière de « vélo ». De nombreuses voiries sont en effet gérées par la Région. Cela permettrait, indépendamment de la Charte d'assurer une cohésion des politiques communales/régionale.

→ En conclusion :

Les associations proposeront lors de la prochaine réunion une liste d'endroits dans le Pentagone, en voirie, où du stationnement réservé pour les motos est nécessaire et proposeront un type d'encrage.

La police vérifiera ensuite chaque emplacement, en fonction de divers critères.

Espaces Publics, Participation, Environnement, Mobilité, Commerce et Tourisme Cabinet de l'Echevin



STAD BRUSSEL

Openbare Ruimten, Participatie, Milieu, Mobiliteit, Handel en Toerisme Kabinet van de Schepen

La Charte « Infrastructure favorable aux motocyclistes » :

- Le Mag a rédigé une charte dans l'objectif d'en faire un outil politique. Fedemot a repris cette charte en exemple mais dans un objectif plus pratique. Il existe donc actuellement deux chartes. Il y aurait lieu de fusionner ces deux documents pour en faire un seul outil pragmatique.
- B. Dupriez indique que la charte doit faire référence à la commission moto.
- Il aurait lieu de rédiger une charte en accord avec la Région. Cette charte pourrait alors être utilisée par les autres communes et aussi au niveau régional.

→ En conclusion :

La Ville va examiner ces deux chartes et va proposer un seul texte martyr qui sera retransmis aux associations et aux membres de la commission moto afin d'être rediscuté lors de la prochaine réunion. Cependant, la commission peut fonctionner et traiter des problèmes concrets avant la signature de cette charte.

Divers:

- Pour rappel, l'adresse internet « commissionmoto@brucity.be » et motorcommissie@brucity.be »
 est destinée à recevoir toute proposition à mettre à l'ordre du jour des prochaines réunions, mais
 également tout type de documents, de suggestions, ...
- Pour information, C. Wouters indique qu'on dénombre 22.647 motards déclarés habitants sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale. Ce chiffre est en hausse (en 2004 : 20.781 et en 2005 : 21.560).
- La prochaine réunion est fixée au <u>mercredi 17 janvier 2007</u>, à 9h à l'hôtel de Ville, salle de lecture. Cette date est toutefois à confirmer.
- En annexe de ce pv : dernier pv de la commission vélo (pour info vous pouvez retrouver les précédents pv de la commission vélo sur le site internet de la Ville : wwww.brucity.be)
 article paru dans Moto 80